

ADO
— PRÉSIDENT —

PROGRAMME
POUR UNE **GRANDE**
CÔTE D'IVOIRE
AMBITIEUSE
& SOLIDAIRE



PILIER 2

UN CAPITAL HUMAIN DE QUALITÉ : PRÉSERVER, FORMER ET DÉVELOPPER LES TALENTS POUR CRÉER DES EMPLOIS DÉCENTS POUR TOUS

INVESTIR DANS L'HOMME AUJOURD'HUI, C'EST BÂTIR LA FORCE DE LA NATION

Le développement d'une nation repose avant tout sur la qualité de ses hommes et de ses femmes. C'est pourquoi nous allons bâtir une Côte d'Ivoire où chaque citoyen, grâce à une éducation de qualité, une santé solide et des opportunités équitables, peut réaliser son potentiel et contribuer pleinement au développement national.

Nous ferons du capital humain la première richesse du pays, en investissant dans la nutrition, l'éducation, la santé, la formation, l'emploi et l'inclusion sociale.

Former, protéger, soigner, autonomiser : tel est le cœur de notre ambition pour libérer l'énergie de la jeunesse ivoirienne et construire une nation prospère, solidaire et compétitive.

Notre ambition est claire : faire de la Côte d'Ivoire une nation de talents, d'innovation et d'équité, un pays où la jeunesse est non pas un défi, mais une force.

Nous allons bâtir une société où l'éducation forme des esprits libres et entreprenants, où la santé protège et prolonge les vies, où les compétences ouvrent la voie à l'emploi, et où l'inclusion sociale garantit à chacun sa place dans la République.

Nous investirons massivement dans la nutrition au cours des 2 000 premiers jours de vie, la réforme des systèmes éducatifs et de formation professionnelle, la santé pour tous, la création d'emplois décents, la promotion de l'égalité des genres, et la protection des plus vulnérables.



Former le capital humain de base

1. Nous doterons chaque grande région de structures universitaires de classe internationale, capables d'attirer les meilleurs enseignants et de former les talents de demain.
2. Nous instituerons des classes passerelles de rattrapage scolaire pour les enfants ayant dépassé l'âge de scolarisation, et soutiendrons les offres alternatives d'éducation et de formation post-primaire afin de favoriser leur insertion professionnelle **(le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire général passera de 81,1% à 89,0%)**.
3. Nous encouragerons les activités sportives et culturelles au sein des établissements scolaires, avec l'appui des communes et des conseils régionaux, pour former des esprits ouverts, créatifs et ancrés dans leur culture.
4. Nous transformerons l'offre éducative pour accroître significativement la part de la formation

technique, scientifique et professionnelle dans le système d'enseignement, afin d'adapter les compétences aux besoins de l'économie moderne.

5. Nous formerons 50 000 ingénieurs, techniciens et chercheurs, dont au moins 5 000 ingénieurs par an, pour répondre aux besoins d'industrialisation, d'innovation et de souveraineté technologique du pays.
6. Nous digitaliserons l'éducation à grande échelle : 50 % des cours au collège et au lycée seront accessibles en ligne, et l'Université virtuelle nationale sera implantée à l'intérieur du pays pour démocratiser l'accès au savoir.
7. Nous lancerons le Programme "Excellence 1000", destiné à offrir des bourses aux 1 000 meilleurs bacheliers et étudiants ivoiriens, pour des études dans les meilleures universités étrangères, avec engagement de retour et d'insertion dans le secteur public, privé ou la recherche.

Renforcer les capacités en formation technique et qualifiante et mettre le système éducatif en adéquation avec les besoins de l'économie

1. Nous opérerons un changement radical dans l'orientation des élèves et étudiants en faveur des filières techniques, scientifiques et médicales, afin que 60 % des étudiants soient orientés vers ces domaines d'avenir, contre 40 % pour les filières littéraires et sociales.
2. Nous mettrons en œuvre un programme national ambitieux de rattrapage scolaire et d'alphabétisation des adultes **(le taux d'analphabétisme chez les adultes passera à moins de 30 %)**.

3. Nous lancerons un programme attractif pour mobiliser les compétences de la diaspora ivoirienne, en favorisant leur contribution au développement national à travers des transferts de savoir, des missions temporaires et des partenariats scientifiques.
4. Nous encouragerons l'apprentissage à distance et l'initiation au codage dès l'école primaire, pour préparer nos enfants au monde numérique et à l'économie de la connaissance.

5. Nous poursuivrons la réforme d'intégration du préscolaire dans toutes les écoles primaires publiques, afin d'assurer à chaque enfant un départ équitable dans le parcours éducatif.

6. Nous réviserons et actualiserons les programmes et contenus pédagogiques, en y intégrant de manière systématique les compétences numériques, environnementales et entrepreneuriales, essentielles pour les métiers du futur.

7. Nous mettrons en place un système national d'évaluation standardisée, pour mesurer les acquis des élèves du primaire et du secondaire, et garantir la qualité et la performance du système éducatif.

8. Nous intensifierons les programmes de l'Académie des Talents (ACT) et de l'École de la Deuxième

Chance (E2C) pour redonner une voie d'avenir aux jeunes sortis prématurément du système éducatif **(la part des effectifs de l'enseignement technique et la formation professionnelle dans les effectifs du secondaire passera de 6,2% à 15%).**

9. Nous renforcerons le financement, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche et de l'innovation technologique, afin d'ancrer la science et la créativité au cœur du développement économique national.

10. Nous consoliderons le cadre de concertation entre le secteur éducation-formation et le secteur privé, pour garantir une adéquation constante entre les compétences formées et les besoins du marché du travail.

Bâtir un système de santé moderne offrant un accès aux soins facilité et des prestations de qualité à tous

1. Nous renforcerons la gouvernance du secteur de la santé afin de garantir une allocation et une utilisation efficaces des ressources financières à tous les niveaux, grâce à des contrats de performance et à la promotion d'une culture du rendre compte dans toutes les structures sanitaires.

2. Nous recruterons massivement dans le corps médical pour rapprocher les services de santé des populations et renforcer la qualité des soins sur l'ensemble du territoire **(44 330 infirmiers, 22 647 sages-femmes et 2 971 médecins seront recrutés).**

3. Nous formerons 1 000 médecins spécialisés dans des domaines prioritaires tels que la santé maternelle, la pédiatrie, la chirurgie, la santé publique et la médecine d'urgence, afin de répondre aux

besoins réels de notre système de santé.

4. Nous réduirons de moitié la mortalité maternelle et infanto-juvénile, en améliorant la prise en charge des femmes enceintes et des enfants, en développant les soins de proximité et en renforçant la prévention **(la proportion de personnes vivant à moins de 5 kilomètres d'un établissement de santé progressera de 82% à 90%).**

5. Nous poursuivrons la digitalisation complète du système de santé, pour atteindre 100 % des établissements hospitaliers connectés d'ici 2030, permettant une meilleure coordination des soins, la traçabilité des actes médicaux et l'efficacité des politiques sanitaires **(l'espérance de vie passera de 62,3 ans à 65 ans).**

Faciliter l'accès à un emploi productif et décent pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap.

1. Nous mettrons en place un programme national de démantèlement des oligopoles et cartels économiques, afin de favoriser une concurrence saine, d'ouvrir de nouveaux espaces d'opportunités et de créer des emplois pour les jeunes dans tous les secteurs.

2. Nous lancerons un programme ambitieux de valorisation, de formation et d'insertion des jeunes dans les métiers techniques et artisanaux jugés non valorisants — tels que la menuiserie, la plomberie, la maçonnerie, la cuisine, le staff, l'agriculture ou l'élevage — pour redonner dignité et attractivité à ces professions essentielles.

3. Nous créerons un Fonds national de capital-investissement en faveur des jeunes, pour soutenir les projets entrepreneuriaux innovants, renforcer l'accès au financement et accompagner les start-

ups et PME dirigées par des jeunes Ivoiriens.

4. Nous rendrons opérationnel le Fonds d'Insertion des Personnes en Situation de Handicap (FIPSH), afin de promouvoir leur autonomisation économique, leur accès à l'emploi et leur pleine participation à la vie nationale.

5. Nous mettrons en œuvre un Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) pour suivre en temps réel les tendances de l'emploi, anticiper les besoins en compétences et orienter efficacement les politiques publiques et la formation professionnelle.

6. Nous renforcerons le cadre légal et institutionnel du travail, pour garantir la protection des travailleurs, améliorer les conditions d'emploi, moderniser les relations professionnelles et promouvoir la justice sociale et la dignité au travail.

Garantir à l'ensemble de la population, un accès nutritionnel pérenne pour l'amélioration de son bien-être afin de soutenir durablement la croissance inclusive et le développement du pays

1. Nous mettrons en œuvre le Plan National Multisectoriel de Nutrition, afin de garantir à chaque enfant une croissance saine et équilibrée, en coordonnant les actions des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la protection sociale.

2. Nous poursuivrons le processus d'autonomisation financière des mères d'enfants de moins de cinq ans, pour leur permettre d'assurer une meilleure prise en charge sanitaire, nutritionnelle et éducative

de leurs enfants, tout en renforçant leur inclusion économique et sociale (**la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, baissera de 21,6% à 18%**).

3. Nous renforcerons l'éducation des populations sur les bonnes pratiques nutritionnelles, la prévention sanitaire et le développement de la petite enfance, afin de bâtir une génération d'Ivoiriens en meilleure santé, plus éduqués et prêts à contribuer pleinement au progrès national.

Promouvoir une prospérité partagée fondée sur l'équité, l'égalité des chances et la justice sociale

1. Nous promouvoir activement la participation et la représentation des femmes dans toutes les instances politiques, économiques et décisionnelles, tout en renforçant leur inclusion et leur autonomisation financière à travers des politiques publiques volontaristes.

2. Nous mettrons en œuvre le Projet d'autonomisation de la femme rurale, pour permettre aux femmes des zones rurales d'accéder aux ressources productives, à la formation, au financement et à la propriété foncière, afin qu'elles deviennent des actrices centrales du développement local.

3. Nous érigerons l'alphabétisation des femmes en cause nationale, en déployant des programmes

adaptés pour réduire durablement les inégalités éducatives et renforcer la participation citoyenne et économique des femmes sur tout le territoire.

4. Nous mettrons en œuvre un programme national d'accès des femmes au financement, appuyé par des mécanismes de garantie, de microcrédit et de capital-investissement, afin de soutenir l'entrepreneuriat féminin et de stimuler la création d'emplois portés par les femmes.

5. Nous encouragerons la responsabilité sociétale des entreprises publiques et privées (RSE) comme levier de réduction des inégalités sociales et de genre, en valorisant les initiatives qui promeuvent l'équité, la diversité et le bien-être au travail.

Construire un système de protection sociale universel, intégré et réactif, garantissant aux individus des droits sociaux minimaux et un accès équitable aux services de base

1. Nous renforcerons le cadre national de protection des personnes vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, afin de prévenir et sanctionner toutes les formes de violences, d'abus et d'exploitation, tout en garantissant un accompagnement juridique, psychologique et social adapté (**le taux de couverture de la population par un dispositif de protection sociale progressera de 27,0% à 53,0%**).

2. Nous construirons des centres spécialisés d'accueil, d'accompagnement et d'insertion socioprofessionnelle pour les enfants et jeunes en situation de handicap, afin de leur offrir un environnement inclusif, sécurisé et porteur d'opportunités, où chacun puisse réaliser pleinement son potentiel.

Bâtir un système d'inclusion et de protection sociale capable de protéger efficacement les populations les plus vulnérables, tout en renforçant leur autonomie économique et sociale

- 1.** Nous renforcerons les capacités d'accueil des structures sociales de base, en particulier les centres spécialisés pour les personnes en situation de handicap et les structures dédiées à la prise en charge des personnes du troisième âge, afin d'assurer à chacun un accompagnement digne, humain et adapté à ses besoins.
- 2.** Nous étendrons la Couverture Maladie Universelle (CMU) à l'ensemble de la population ivoirienne, pour garantir à chaque citoyen un accès équitable aux soins de santé essentiels, quel que soit son revenu, sa région ou son statut social **(la Couverture Maladie Universelle atteindra 80 % de la population).**
- 3.** Nous accélérerons le déploiement du Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables, afin d'améliorer le ciblage des bénéficiaires, la coordination des programmes sociaux et l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté.
- 4.** Nous renforcerons l'action sociale de l'État à travers l'extension du Programme d'Appui au Système National des Filets Sociaux (PAFS), pour offrir une protection durable et inclusive aux familles les plus fragiles et bâtir une Côte d'Ivoire solidaire et résiliente **(le nombre de ménages pauvres bénéficiaires de transferts monétaires dans le cadre du projet filets sociaux atteindra 827 000 ménages).**

Faire du sport, un facteur d'amélioration du bien-être des populations, de cohésion sociale, de création de richesse et de rayonnement de la Côte d'Ivoire.

- 1.** Nous renforcerons l'offre nationale d'infrastructures et d'équipements sportifs, afin de permettre à la jeunesse ivoirienne de pratiquer le sport de haut niveau dans des conditions optimales, et de faire émerger une nouvelle génération de champions au service du rayonnement du pays.
- 2.** Nous développerons le sport-santé, en promouvant la pratique du sport pour tous, dans les écoles, les entreprises et les communautés, afin de prévenir les maladies non transmissibles, de renforcer la cohésion sociale et de favoriser un mode de vie sain pour l'ensemble des citoyens.
- 3.** Nous encouragerons la création d'entreprises innovantes dans le domaine sportif, en stimulant l'écosystème du sport comme filière économique, génératrice d'emplois, de créativité et d'opportunités pour la jeunesse.
- 4.** Nous construirons et exploiterons la Cité Olympique d'Ebimpé, en en faisant un centre d'excellence régionale dédié à la formation, à la compétition et à l'organisation d'événements sportifs d'envergure internationale.
- 5.** Nous bâtirons et exploiterons des Lycées de Sport-Études sur l'ensemble du territoire national, afin de former des talents sportifs complets, alliant performance académique, discipline et excellence athlétique.





ADO
— PRÉSIDENT —

**POUR UNE GRANDE
NATION**